

SNUDI FO 13

FO
la force syndicale

L'Ecole Syndicaliste

des Bouches du Rhône

Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
Tél : 04 91 00 34 22 07 62 54 13 13 Fax : 09 57 49 82 49 contact@snudifo13.org

Dir. de publication : L. Bernabeu
ISSN 0980 7586 N° CPPAP 1122S 06275
Imprimé au siège
www.snudifo13.org

Bulletin n° 181

1 euro

Novembre-décembre 2020

Déposé le / /

(envoi électronique)

Dispensé de timbrage **Marseille Carré Pro Montgrand**

Numéro spécial

défense de nos droits

SITE DE DEPOT
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**Ne restez pas isolés face à un problème !
Contactez le syndicat.**

*Nous avons rédigé ce bulletin pour aider les
collègues dans différentes situations de leur vie
professionnelle, pour se défendre, pour
défendre leurs conditions de travail.*

*A faire circuler
le plus largement !*

- En cas de situation traumatisante

telle qu'une agression ou la présence d'un danger, qu'il vienne de l'extérieur de l'école, de parents d'élèves, d'autres personnels : la procédure de demande de protection fonctionnelle
page 2

- CHSCT – hygiène, sécurité, conditions de travail

Pour toutes situations à signaler à la hiérarchie, à la mairie, l'utilisation des fiches selon la nature du problème : fiche DGI (Danger Grave Imminent), fiche SST (Santé Sécurité au travail), lettre à l'IEN ...
page 2

- Formation "constellations"

Comment refuser ce dispositif en envoyant une lettre de refus individuelle ou collective ...
page 2

- Inclusion

Une procédure à utiliser en cas de problèmes, avec le protocole inclusion
page 3

- Défense collective de nos conditions de travail

Pétition, motion, lettre aux parents
page 3

**2021 :
j'adhère au SNUDI FO 13 !**
bulletin d'adhésion en page 4

Sommaire P1 : Titres / P 2-3 : infos /
P 4 : Adhésion / P 5-14: annexes



**Plus d'actualités ?
Rendez-vous sur
notre site :
www.snudifo13.org**

Situation traumatisante : vous êtes victime d'une agression verbale, physique ou vous êtes confrontés à un danger

- Demander le bénéfice de la protection juridique des fonctionnaires

Il faut constituer un dossier, avec :

- copie de la main courante et/ou dépôt de plainte (la plainte n'est pas obligatoire ; elle peut être déposée par l'IEN)
- lettre de demande avec rapport circonstancié (**annexe 1 : modèle de la lettre de demande**)
- docs en rapport avec l'agression (certifs médicaux, témoignages...)

L'IEN visera le dossier et donnera un avis pour transmission jusqu'au rectorat. L'agent recevra la décision du recteur par voie hiérarchique + doubles des courriers envoyés au procureur.

- Selon la situation, on peut remplir une **fiche DGI (Danger Grave et Imminent)**. Il faudra l'envoyer à l'IEN + copie au SNUDI FO 13 pour qu'on puisse la transmettre directement à l'IA. Cette fiche, disposition particulière du Code du Travail dans la Fonction Publique, appelle une réponse circonstanciée et rapide de l'Administration. Quant au **droit de retrait** qui en découle, il est laissé à l'appréciation du salarié qui doit mesurer la gravité du danger auquel il est exposé. Celui-ci ne peut exercer son droit de retrait que s'il constate sur place que l'employeur a failli à ses obligations. (**annexe 2 : fiche DGI**)

CHSCT : hygiène et sécurité

Pour signaler tout ce qui perturbe le fonctionnement de l'école dans le cadre de la sécurité, de l'hygiène et des conditions de travail : réparations non faites, travaux en cours, non remplacement d'ATSEM, protocole sanitaire qui ne peut être respecté, incident avec des enfants, des parents, des personnels de l'école, problèmes d'hygiène en cours, etc...

- Remplir une fiche de Santé Sécurité au Travail (**annexe 3 : fiche SST**)

Fiche à transmettre à l'IEN et à l'assistant de prévention (on peut aussi passer par la direction pour cet envoi).

- Joindre le courrier d'alerte à l'administration (**annexe 4 : modèle de courrier**)

Pour signaler tout danger, lié à la sécurité et/ou à l'hygiène, que l'on juge grave et imminent :

- Remplir une fiche DGI (Danger Grave et Imminent) en cochant soit le droit d'alerte sans droit de retrait, soit le droit de retrait. Cette fiche, disposition particulière du Code du Travail dans la Fonction publique, appelle une réponse circonstanciée et rapide de l'Administration. Quant au **droit de retrait** qui en découle, il est laissé à l'appréciation du salarié qui doit mesurer la gravité du danger auquel il est exposé. Celui-ci ne peut exercer son droit de retrait que s'il constate sur place que l'employeur a failli à ses obligations. (**annexe 2 : fiche DGI**)

Formation "constellations"

Les enseignants non volontaires pour suivre cette formation peuvent adresser un courrier à leur IEN (avec copie au SNUDI FO), pour lui faire savoir qu'ils ne souhaitent pas être concernés par le Plan Français / Mathématiques et qu'ils choisiront leurs animations pédagogiques à hauteur de 18h afin de respecter leurs 108h.

- Remplir le modèle de courrier individuel de demande de non-participation à une formation "constellations", envoyer une copie au SNUDI FO 13 (**annexe 5 : modèle courrier**)
- Inscrivez-vous aux RIS du SNUDI FO 13 (1 par trimestre soit 9 h dans l'année scolaire)

De plus, nous vous invitons à prendre connaissance de la motion proposée par le SNUDI FO 13 aux écoles afin de faire remonter le maintien de la liberté pédagogique, de la liberté de choisir ses animations pédagogiques et le refus d'être stagiaire à vie comme l'impose le cadre de PPCR.

- Remplir le modèle courrier collectif/motion formation "constellations" (**annexe 6 : modèle motion**)



Problème d'inclusion scolaire ? Appliquez le protocole d'urgence FO !

Au niveau de l'école :

- **Dès le début**, il est important de ne pas rester isolé en alertant vos collègues et permettre ainsi une prise en charge collective de la situation.
- Si l'enfant n'a pas d'AESH individuelle ou collective alors que la notification MDPH le stipule, nous vous invitons **à ne pas accueillir l'enfant** dans votre classe. Le directeur avertit les parents, l'IEN et le référent MDPH.
- Vous pouvez aussi réunir en urgence une **équipe éducative**, avec la présence de votre IEN, afin de mettre en place un nouvel aménagement du temps scolaire de l'enfant.
- Une **information préoccupante** peut aussi être faite dans certaines situations.

Au niveau de l'administration :

- **Tout de suite**, remplir une **fiche SST** (Santé et Sécurité au Travail) avec le plus de précisions possibles (au niveau matériel, organisationnel, ou psychique) et l'envoyer à l'assistant de prévention de votre circonscription et à votre IEN. (On peut aussi passer par la direction pour cet envoi). **(annexe 3 : fiche STT)**
- **Suite à cette fiche initiale**, envoyez autant de fiches que nécessaire suivant les événements en y joignant tous les éléments qui vous semblent pertinents.
- Si vous estimez être en danger (coups reçus, pression trop importante, dégradation de vos conditions de travail, burn out...), vous pouvez remplir une **fiche Danger Grave et Imminent** à envoyer à votre IEN. Cette fiche, disposition particulière du Code du Travail dans la Fonction publique, appelle une réponse circonstanciée et rapide de l'Administration. Quant au **droit de retrait** qui en découle, il est laissé à l'appréciation du salarié qui doit mesurer la gravité du danger auquel il est exposé. Celui-ci ne peut exercer son droit de retrait que s'il constate sur place que l'employeur a failli à ses obligations. **(annexe 2 : fiche DGI)**

Au niveau du syndicat : Toutes ces fiches appellent à une réponse de l'administration. Ces réponses sont **trop souvent inexistantes ou insatisfaisantes**. Transmettez dans le même temps toutes ces fiches :

- aux membres du Comité Hygiène et Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) du syndicat qui suivront et relanceront régulièrement la cellule départementale jusqu'à obtention d'une solution satisfaisante
- au syndicat qui interviendra si nécessaire auprès du DASEN.

Si vous remplissez une fiche DGI, contactez dans les plus brefs délais un membre du CHSCT D (ci-dessous) afin de vous accompagner au mieux dans cette démarche.

Ne restez pas isolés face à une situation problématique d'inclusion !

Déculpabilisez-vous ! Vous n'êtes pas responsable de cette situation !

Contacts de nos délégués FO au CHSCTD :

Emmanuel CARRIE :	06.13.80.97.01	pelone-carrie@wanadoo.fr
Laurence ROUVIERE :	06.27.02.14.16	contact@snudifo13.org
SNUDI FO 13 :	07.62.54.13.13	contact@snudifo13.org

Défense collective

Depuis septembre 2020, nous faisons signer la pétition issue de notre assemblée annuelle des syndiqués : Protéger les personnels en satisfaisant leurs revendications !

Signez la pétition du SNUDI FO 13 au DASEN pour exiger de notre employeur que les mesures indispensables à notre protection face au Coronavirus soit prises ! Un plan d'urgence de recrutement d'enseignants supplémentaires et d'aménagement de salles de classe, afin de limiter le nombre de personnes par salle et généraliser les groupes réduits qui limiteront la propagation du virus et permettront un rattrapage pour nos élèves ! Plus de 400 signatures déjà portées au DASEN ! **(annexe 7 : pétition)**

➤ Une centaine d'enseignants, syndiqués au SNUDI FO 13, syndiqués ailleurs ou non syndiqués ont participé aux RIS en visio des mercredis 11 et 18 novembre. Ils ont voté à l'unanimité la motion réaffirmant leurs exigences. Le SNUDI FO 13 vous invite à discuter autour de cette motion, à la reprendre au nom de votre école ou à la modifier au vu de la situation de votre école et à nous l'adresser pour la transmettre au DASEN. **(annexe 8 : motion)**

➤ Informez les parents d'élèves de la situation de danger dans votre école en proposant un courrier à distribuer aux élèves (sous pli cacheté). Le SNUDI FO 13 vous propose un modèle-type à adapter en fonction de la situation de votre école **(annexe 9 : modèle de courrier)**

Cadre réservé au syndicat												
n°	A		N		Rec /		OG /		C /		T	
T	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
Ch	Vt	Pr										

SNUDI FO 13 Carte 2021

J'adhère !

66% déductibles des impôts
 sous réserve maintien dispositions fiscales
Reçu fiscal début 2022



⇒ **Je renvoie ce bulletin d'adhésion rempli lisiblement**

⇒ à : SNUDI-FO / Vieille Bourse du Travail, 1 place Léon Jouhaux CS 20540 13232 Marseille cedex 01
 ⇒ ou par mail : contact@snudifo13.org

Nom et Prénom : Date naissance :/...../.....

Adresse complète :

Tel. personnel, portable :

e - mail :

Fonction, Ecole, Commune :

..... à T.Déf T.Pro

Echelon [....] / Instit. PE. PE H-Cl. PE Cl-Ex. **Déjà adhérent l'année précédente :** oui non.

Je déclare adhérer au SNUDI FO :

(Date et signature)

⇒ **Je calcule le montant de ma cotisation**

AESH : forfait annuel = 42 €

Retraité : forfait annuel = 77 €

■ **Cotisation de base :** son montant total est en gras dans la case correspondant à votre situation.

Elle comprend la carte annuelle (22 €) + 12 timbres mensuels fonction des grade et échelon (montant d'un timbre indiqué entre parenthèses).

Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteurs				121 € (8,25)	124 € (8,5)	127 € (8,75)	133 € (9,25)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	160 € (11,5)	172 € (12,5)
Prof. Ecoles	77 € stag	115 € (7,75)	127 € (8,75)	139 € (9,75)	145 € (10,25)	151 € (10,75)	157 € (11,25)	172 € (12,5)	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)
Hors Classe	184 € (13,5)	196 € (14,5)	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)					
Classe Exc	208 € (15,5)	220 € (16,5)	232 € (17,5)	244 € (18,5)	Cl Exc HE : 244 € (18,5)						

■ **Majorations :** ASH, PEMF : 4 € CPC : 10 € Dir 2-4 cl : 6 € Dir 5-9 cl : 10 € Dir 10 cl et + : 13 €

Cotisation de base + Majoration = €

Si temps partiel à% => Cotisation au prorata de la quotité = €

⇒ **Je règle ma cotisation**

Par chèque(s) Ordre "SNUDI FO" / Joindre chèque(s) au bulletin / Encaissé(s) en 2021, vers fins de mois (indiquer mois désiré au dos de chaque chèque) / Si paiement fractionné souhaité : répartir à sa guise le montant total de cotisation (nombre versements maximum = nombre de mois 2021 non encore commencés)

Par virement(s) Programmer le(s) virement(s) en 2021

Coordonnées bancaires SNUDI-FO 13 : Code banque 10278 / guichet 08993 / N°compte 00020299301 / Clé RIB 55 / Domiciliation CCM Marseille Canebière / **IBAN FR76 1027 8089 9300 0202 9930 155** / BIC CMCIFR2A

Echéancier ordonné à votre banque (mois et montants) :

Par prélèvement(s) automatique(s) **Autorisation de prélèvement bancaire**

Je soussigné(e) autorise le SNUDI FO des BdRh à effectuer les prélèvements ci-dessous sur mon compte, à cet effet, je joins un RIB à cette fiche.

- Nombre de prélèvements mensuels souhaités : (maximum = nombre de mois 2021 non commencés)

- Mois choisi pour le premier prélèvement :

Date Signature

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par SNUDI FO. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO conformément à la loi "informatique et libertés", vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : contact@snudifo13.org

NOM Prénom
Fonction – Lieu d'exercice
Téléphone

Monsieur le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille
S/c de Monsieur l'IA-DASEN des Bouches du Rhône
S/c de Mme L'Inspectrice de l'Education Nationale – circonscription Marseille 13

OBJET : Demande de protection juridique du fonctionnaire

Ville, le xxxxx

Monsieur le Recteur,

Je sollicite de votre bienveillance la possibilité de pouvoir bénéficier de la protection juridique du fonctionnaire (art.11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires).

Expliquer les faits ...

Selon la situation, à compléter...

J'ai immédiatement contacté mon directeur et mon IEN pour les informer de ces faits.

J'ai également rempli une fiche DGI, transmise à ma hiérarchie et copie à un membre du CHSCT départemental.

J'ai fait un dépôt de plainte auprès du commissariat du xème arrondissement que je vous transmets en PJ.

Je vous joins également d'autres documents en rapport avec mon agression (énumérer si nécessaire)

Je me tiens à la disposition de vos services pour vous apporter tous les renseignements complémentaires concernant ma demande.

Dans cette attente, recevez, Monsieur le Recteur, mes respectueuses salutations.

signature

Annexe 2 : fiche de signalement DGI (2 pages)

Vous pouvez utiliser une feuille indépendante si besoin, à ajouter à la fiche.

**Annexe 2 : Fiche de signalement d'un danger grave et imminent
par un membre du CHSCT ou par un agent**

Cette fiche du registre doit être disponible dans l'école, l'EPL, le service administratif.

Cette fiche est remplie par un membre du CHSCT ou un agent

Nom, adresse et téléphone de l'école, EPLE, ou service :

Nom du ou des agents exposés au danger :

Poste(s) de travail concerné(s) :

Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté (directeur d'école, IEN 1D, personnel de direction, chef de service, DASEN, recteur), courriel et téléphone :

Description du danger grave **et** imminent encouru (et de sa cause), ou, description de la défaillance constatée dans le système de protection : (compléter sur une annexe si nécessaire)

Indiquer depuis quand : Date :

Heure :

Droit d'alerte sans droit de retrait

Droit d'alerte avec droit de retrait

❖ **Si signalement par un agent**, signature de l'agent :

Date de prise de mesures par l'autorité administrative :
(Les mesures sont à indiquer au dos de cette feuille.)

❖ **Si signalement par un membre du CHSCT**, nom et signature du représentant du CHSCT (cette **fiche** doit être, dans ce cas, **cotée au registre spécial** et portée le timbre du CHCST) :

Date(s) de l'enquête conjointe (chef de service **et** membre du CHSCT) :

Nom et signature du chef de service :

Suites données
Personne(s) chargée(s) du suivi (nom, fonction) :

Décisions prises par le chef de service pour faire cesser le danger (compléter sur une annexe si nécessaire) :

Date d'information des membres du CHSCT :

Retour des membres titulaires du CHSCT :

Nombre ACCORD : Nombre DESACCORD :

En cas de DESACCORD :

Description du désaccord (compléter sur une annexe si nécessaire):

Réunion du CHSCT si désaccord dans les 24 heures : Date du CHSCT :

Inspecteur Santé Sécurité au Travail sollicité : OUI NON

Inspecteur du Travail sollicité : OUI NON

Autres experts sollicités (précisez lesquels) : OUI NON

Nom de l'école / établissement / service :	Fiche du Registre Santé et Sécurité au Travail n°..... Ecole EPLE Service académique Division ou service <small>Article 3-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011</small>
RNE (obligatoire) :	
Circonscription (obligatoire 1^{er} D) :	
Ville :	
Tél :	
Nom et prénom du personnel ou de l'utilisateur :	
Date et lieu :	
Poste de travail ou activité :	

Observation ou anomalie relevée (un seul cas par fiche) - Évènement dangereux (accident corporel et/ou matériel, accident bénin, presque-accident, atteinte à la santé) - Risque d'évènement dangereux (électricité, chute, produits dangereux,) - Amélioration des conditions de travail (ergonomie du poste de travail, hygiène...)

Description de la situation dangereuse ou du problème
--

Propositions ou suggestions de solution(s) à mettre en œuvre

Date

Signature :

1^{er} degré : Fiche à remettre au directeur d'école puis transmission à l'APC et à l'IEN.

2nd degré : Fiche à remettre à l'adjoint - gestionnaire et/ou l'AP.

Mesures conservatoires données suite à l'observation ou l'anomalie relevée selon le degré d'urgence ou de gravité :

Fiche réceptionnée le :

Par :

Copie de la fiche transmise (si nécessaire) au propriétaire des locaux le :

Suites données pour résoudre le problème

Résumé de l'évolution de la mise en œuvre des mesures de prévention choisies pour résoudre le problème (dates, contacts téléphoniques, courriers envoyés et reçus, autres avancées...). Joindre toutes pièces utiles dans le Registre Santé Sécurité au Travail.

Date	Suites données	Par Nom et fonction

Annexe 4 : modèle de courrier d'alerte à l'administration

Ecole **XXXXX**
Circonscription **XXX**

Le **XX/XX/XX**

À **Monsieur/Madame XXXXX** IEN de la circonscription **XXX**
Copie au syndicat SNUDI-FO 13 contact@snudifo13.org

Objet : devoir d'alerte quant à la situation sanitaire sur l'école **XXXXX**

Madame l'Inspectrice, / Monsieur l'Inspecteur,

Nous tenons à vous alerter sur la situation à laquelle nous sommes confrontés sur l'école **XXXXX**.

Nous estimons avoir un motif raisonnable de penser que notre situation de travail représente un danger grave relatif à l'épidémie de Covid-19, pour les raisons suivantes :

- **Détailler les situations auxquelles vous êtes confrontés : manque de gel ou de masques chirurgicaux, personnels qui s'estiment à risques et particulièrement exposés au COVID, absences non remplacées qui conduisent à un « brassage » des élèves, problèmes d'aération, difficultés relatives aux sorties en piscine.**
- ...

Pour cette raison, nous avons rempli le Registre Santé Sécurité au Travail (RSST) présent à l'école, dont vous trouverez copie en pièce jointe.

des fiches DGI que nous avons transmises aux délégués FO du CHSCT et que vous trouverez en copie en PJ.

Notre employeur ayant une obligation générale de sécurité en matière de protection de santé physique et mentale à notre égard, nous sollicitons auprès de vous des réponses et des mesures afin de répondre à nos inquiétudes.

En vous remerciant pour votre attention, nous vous prions d'agréer, **Madame l'Inspectrice/Monsieur l'Inspecteur**, l'expression de notre meilleure considération.

Mr ou Mme XXXXX, enseignant(e) à l'école XXXXX
ou **Les enseignants soussignés de l'école XXXXX**
ou **L'équipe enseignante de l'école XXXXX**

Annexe 5 : modèle de courrier individuel de demande de non-participation à une formation "constellation"

NOM Prénom
Enseignant(e) à l'école ...
Mail professionnel

A (lieu d'exercice)
Le (date)

A l'attention de l'IEN de la circonscription de ...

Objet : Demande de non-participation à la formation intitulée « Plan français »

M/Mme l'Inspecteur/l'Inspectrice de l'Education Nationale,

J'ai pris connaissance de ma désignation pour bénéficier de la formation en « constellation » dite Plan français en ce début d'année, intégrant les 18h d'animations pédagogiques et au moins 12h de formation continue sur le temps de travail.

J'ai l'honneur de vous informer qu'en respect de la liberté pédagogique et du décret n°2017-444 du 29 mars 2017 qui définit nos obligations de service, je sollicite votre bienveillance pour pouvoir choisir mes 18h d'animation librement, parmi la liste proposée aux autres enseignants de ma circonscription. Je ne souhaite pas suivre cette formation du Plan français/Plan mathématiques et j'aimerais profiter de l'offre de formation la plus adaptée à ma situation professionnelle.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie de recevoir, M/Mme l'Inspecteur/l'Inspectrice de l'Education Nationale, mes salutations les plus distinguées.

Signature

Copie de ce courrier au SNUDI FO 13

Annexe 6 : modèle de courrier collectif / motion "formation constellation"

Motion "Constellations"

Le conseil des maîtres de l'école de ..., réuni le ..., a été alerté sur la mise en place des formations constellations qui remettent en cause la liberté pédagogique et le libre choix de la formation.

Le conseil des maîtres considère que ces formations vont à l'encontre du droit à la formation continue volontaire et statutaire puisqu'elles revêtent un caractère obligatoire pour nombre de collègues qui ont été désignés "volontaires".

Le conseil des maîtres refuse :

- d'être évalués par des pairs ;
- d'évaluer les collègues ;
- la co-observation et les visites imposées des CPC que cela soit dans le cadre des 2 jours de stage ou dans le cadre de la préparation de la constellation.

Les membres du conseil des maîtres n'acceptent pas que cette formation puisse avoir une influence sur le déroulement de carrière à travers le dispositif PPCR.

En respect des textes en vigueur, les membres du conseil des maîtres demandent à pouvoir choisir le contenu des formations et animations pédagogiques en toute liberté.

A..... Le.....

Les enseignants réunis ...(lieu, date, ...), ont largement discuté de la situation catastrophique dans leur école. Ils dénoncent la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement et le ministère.

La situation est explosive !

Depuis le 2 novembre, avec la mise en place du dernier protocole, les conditions de travail se sont encore dégradées, conduisant à une surcharge de travail et à une pression intenable pour l'ensemble des personnels, notamment pour les directeurs et directrices d'écoles. Nous sommes épuisés, exaspérés et en colère. Certains de nos collègues pensent même à démissionner !

Lundi 2 novembre, de nombreuses écoles n'avaient pas leurs masques chirurgicaux en nombre suffisant pour les adultes, voire pas de masques du tout. Lundi 2 novembre, de nombreuses écoles n'avaient pas de masques pédiatriques.

Lundi 2 novembre, de nombreuses écoles n'avaient pas de remplaçants pour les enseignants et les AESH placés en ASA ou en arrêt maladie. Lundi 2 novembre, la question de l'aménagement du temps de restauration s'est posée dans plusieurs écoles.

Le protocole sanitaire amène une organisation différente par école, l'éclatement du cadre national et de l'égalité des élèves devant l'instruction !

« Dans la mesure du possible... étude au cas par cas », voilà comment notre administration et les municipalités se proposent d'organiser la mise en place du protocole. Depuis le 2 novembre, chaque école fonctionne différemment mais on y retrouve un trait commun, la dérèglementation de notre temps de travail, la destruction de notre statut, la volonté du gouvernement et des municipalités de n'affecter aucun moyen supplémentaire tant en termes de matériel que de personnels enseignants, AESH et d'agents territoriaux. Pour pallier le manque de remplaçants, on demande aux collègues placés en ASA de télé-travailler pour leurs élèves qui sont en répartition (certaines classes atteignent ainsi un effectif de 37-40 élèves), ou à domicile à la charge des parents « qui ne travaillent pas ». Notre administration se « décharge » donc sur les enseignants et les familles car elle refuse d'octroyer des moyens supplémentaires.

Même chose pour le temps cantine, où il est demandé aux enseignants d'avoir des horaires « décalés » entre 11h et 14h pour permettre d'assurer plusieurs services de restauration. Là aussi, l'administration et la mairie font reposer l'application du protocole sur les personnels et les parents d'élèves.

La situation n'a que trop duré, nous exigeons le respect de notre protection et de celle de nos élèves, le respect de nos conditions de travail et de nos obligations de service. Nous n'acceptons pas que le gouvernement et le ministère utilisent la pandémie pour remettre en cause le cadre national de l'Ecole et notre statut.

Nous réaffirmons nos exigences :

- **Un véritable plan d'urgence qui passe par le recrutement massif de personnels permettant le maintien de la totalité des heures d'enseignement dues aux élèves avec l'allègement des effectifs dans les classes. Dans l'immédiat, cela passe par l'embauche de tous les candidats aux concours inscrits sur la liste complémentaire et l'abondement de celle-ci ;**
- **La création de salles de classe par la réquisition de locaux actuellement vacants ;**
- **La fourniture de masques réellement protecteurs, FFP2 ou a minima 3 masques chirurgicaux type II R (résistant aux éclaboussures) pour tous par jour pour couvrir le temps de travail et de transport ;**
- **L'entretien et la désinfection des locaux, l'équipement en purificateurs d'air ;**
- **Le recrutement d'agents territoriaux pour assurer le nettoyage et la désinfection régulière des locaux, pour que chaque classe de maternelle soit pourvue d'un ATSEM ;**
- **Revalorisation du point d'indice de 20% pour tous en rattrapage de la perte de notre pouvoir d'achat depuis 2010.**

Ce recrutement exceptionnel et immédiat d'enseignants permettrait notamment d'assurer le remplacement des personnels vulnérables ou en congé maladie et d'alléger les effectifs dans les classes. Il permettrait à la fois d'assurer la protection sanitaire et d'éviter le naufrage scolaire de nos élèves ! C'est pour toutes ces revendications que les enseignants ont fait grève mardi 10 novembre.

Nous invitons les collègues à poursuivre les signatures sur notre pétition (ci-jointe) que le SNUDI FO 13 transmettra au CHSCT et au DASEN.

Nous invitons les collègues à se saisir des fiches SST et fiches DGI lorsque la sécurité, l'hygiène et la santé sont mises en danger.

Nous invitons les collègues à se réunir dans leurs écoles pour définir les revendications précises liées à leurs besoins spécifiques en matériel sanitaire, en personnel remplaçant, ATSEM, AESH, etc.. et à discuter des moyens d'action pour obtenir satisfaction sur leurs revendications.

Le recrutement massif d'enseignants a été possible en Espagne et en Italie, pourquoi ne le serait-il pas en France ?

Nous enseignants de l'école..... nous nous adressons aux parents de nos élèves.

Depuis le 2 novembre, du fait de l'impréparation de cette reprise, le manque de matériel de protection et de personnel met en danger notre sécurité et celle de nos élèves, donc de vos enfants, alors même que le gouvernement s'attendait à une reprise de l'épidémie.

Malgré notre bonne volonté, nous constatons que les consignes ministérielles sont inapplicables par manque de moyens matériels, humains et d'espace.

Nous n'avons pas de masques chirurgicaux en nombre suffisant pour les adultes, pas assez de masques pédiatriques pour les élèves qui n'en ont pas.

Alors que nos élèves ont déjà perdu des mois d'enseignement l'an dernier lors du premier confinement, le gouvernement n'a créé aucun poste. Pire, il a maintenu les fermetures prévues ! Les effectifs par classe ne se sont pas allégés/ont augmenté, les remplaçants manquent et en cas de répartition, le nombre d'élèves dans les classes peut atteindre élèves.

Dans notre école, il faudraitenseignants supplémentaires pour diminuer le nombre d'élèves par classe.

L'accompagnement des élèves handicapés s'est encore dégradé avec la mise en place des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés) qui « mutualisent » les AESH et diminue le temps d'accompagnement individuel des élèves. Il manque des AESH, les notifications de la MDPH ne sont pas toujours respectées. Nous refusons de voir nos élèves ainsi abandonnés.

Dans notre école : pour élèves en situation de handicap, il manque heures , AESH

Il manque du personnel territorial pour nettoyer et désinfecter les locaux ou encadrer la cantine. Il manque des ATSEM en maternelle.

Pour le temps cantine, où il est demandé aux enseignants d'avoir des horaires « décalés » entre 11h et 14h pour permettre d'assurer plusieurs services de restauration.

Dans notre école, il manque ... personnel, ... ATSEM

Sur tous les terrains, l'administration et la mairie transfèrent leurs responsabilités sur les personnels , ils veulent faire reposer l'application du protocole sur les personnels et les parents d'élèves.

Chaque école fonctionne différemment, chaque équipe se débrouille. Tout est déréglementé et éclaté, remettant en cause l'école publique et l'égalité des enfants de ce pays devant l'instruction.

Nous sommes épuisés et en colère car nous voulons enseigner dans de bonnes conditions sanitaires, matérielles et pédagogiques. Nous ne pouvons accepter que nos élèves soient ainsi sacrifiés.

Nous affirmons que d'autres solutions existent :

► pour les personnels, un recrutement exceptionnel pour faire face à cette situation exceptionnelle liée à la pandémie : des enseignants pour diminuer le nombre d'élèves par classe et assurer les remplacements ; des AESH pour accompagner tous les élèves en situation de handicap ; des personnels territoriaux pour l'entretien et la désinfection des locaux, l'encadrement du temps cantine ; des ATSEM dans chaque classe en maternelle...

► pour les locaux, l'utilisation de locaux publics non occupés ou l'installation de constructions modulaires de type Algeco.

Nous avons fait grève le 10 novembre sur ces revendications, nous nous battons avec nos syndicats pour exiger de l'État et la municipalité qu'ils garantissent tous les postes nécessaires pour garantir la sécurité sanitaire et l'instruction de nos élèves, vos enfants.

Nous vous invitons à vous joindre à nous, ensemble, défendons l'école publique !